

# RÈGLEMENT INTERIEUR DU GÎTE

**Arrivée : 16 H**

**Départ : 12 H**

- Pour le respect des différents occupants, cet appartement est **NON FUMEUR**. Les personnes qui se permettraient de fumer dans l'appartement, même fenêtres ouvertes, perdraient automatiquement leur caution.
- **Le sol est un parquet huilé fragile, les taches de graisse restent incrustées. Evitez d'y faire tomber certains types de produits.**
- (produits culinaires et produits cosmétiques, huile pour le corps )
- **Pour des raisons d'hygiène, les animaux sont interdits.**
- Le tarif est fixé pour un nombre de personnes définies à la confirmation. Aucune personne supplémentaire n'est invitée à se joindre à la location, ce qui entraînerait la perte de la caution (Cas exceptionnel : en parler avec le propriétaire)

**Caution à la remise des clefs :** (non encaissée jusqu'à la fin du séjour et remise d'un reçu)

- **300 €** (moins d'une semaine)
- **150 €** (par semaine supplémentaire)

**Frais de ménage : 30 €**

**Taxe de séjour 1,30 € par jour + de 18 ans**

## **Eau et électricité**

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. (sauf pour plus d'un mois, concernant le chauffage).

Éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement, et pour économiser le chauffage, ne laissez pas les portes et fenêtres ouvertes.

## **Clés**

Les portes d'entrée de l'appartement ainsi que de l'immeuble sont munies de serrures à clés.

Lors de toute sortie du gîte, vous êtes tenu de fermer les lieux. En cas de non-respect, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenu de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le gîte décline toute responsabilité.

## **Consignes de sécurité et de bienséance**

Si le Gîte est occupé par plusieurs personnes (nous vous demandons de respecter le sommeil des personnes qui habitent cet immeuble)

Il est interdit de faire du bruit après 22h.

( les fêtes et soirées bruyantes sont interdites )

**Nous vous souhaitons un très bon séjour**

**Marie-Françoise et Gilles REGNIER**